

BORDEAUX METROPOLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

**Séance du 25 septembre 2015
(convocation du 18 septembre 2015)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Septembre Deux Mil Quinze à 09 Heures 30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. GUICHOUX Jacques, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOVE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. CAZABONNE Alain à partir de 13h20
M. DUPRAT Christophe à M. DUCHENE Michel à partir de 11h35
M. LABARDIN Michel à Mme TOUTON Elisabeth à partir de 13h30
M. DAVID Alain à M. HERITIE Michel
M. RAYNAL Franck à M. MARTIN Eric à partir de 9h50
M. MANGON Jacques à Mme IRIART Dominique à partir de 13h05
Mme VERSEPUY Agnès à Mme PIAZZA Arielle jusqu'à 10h45 et à partir de 12h20
Mme TERRAZA Brigitte à M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume
M. COLES Max à M. SUBRENAT Kévin
M. TURBY Alain à Mme JACQUET Anne-Lise à partir de 12h
Mme AJON Emmanuelle à Mme DELAUNAY Michèle à partir de 12h30
M. AOUIZERATE Erick à M. GARRIGUES Guillaume à partir de 13h05
Mme BOUTHEAU Marie-Christine à Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie à partir de 12h10
Mme CALMELS Virginie à M. ALCALA Dominique à partir de 12h30
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZABONNE Didier
Mme CHAZAL Solène à Mme MACERON-CAZENAVE Emilie à partir de 12h40
Mme COLLET Brigitte à Mme WALRYCK Anne à partir de 13h20
M. DAVID Jean-Louis à M. LOTHaire Pierre à partir de 13h20
M. DAVID Yohan à Mme BREZILLON Anne à partir de 12h30

M. DELAUX Stephan à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 12h15
Mme DESSERTINE Laurence à Mme ROUX-LABAT Karine à partir de 10h
M. FETOUI Marik à Mme VILLANOVE Marie-Hélène
M. FLORIAN Nicolas à M. BOBET Patrick à partir de 10h40
Mme FORZY-RAFFARD Florence à M. HICKEL Daniel à partir de 12h55
Mme FRONZES Magali à M. FRAILE-MARTIN Philippe de 10h à 11h30
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. BRUGERE Nicolas
M. HURMIC Pierre à M. ROSSIGNOL-PUECH Clément à partir de 13h35
Mme JARDINE Martine à M. DELLU Arnaud
Mme LACUEY Conchita à M. PUYOBRAU Jean-Jacques à partir de 12h30
M. LE ROUX Bernard à M. TURNERIE Serge à partir de 12h40
Mme LEMAIRE Anne-Marie à Mme LAPLACE Frédérique à partir de 13h35
Mme LOUNICI Zeineb à Mme POUSTYNNIKOFF Dominique jusqu'à 10h15
M. MILLET Thierry à Mme PEYRE Christine
M. PADIE Jacques à M. GUICHARD Max
M. RAUTUREAU Benoît à M. PUJOL Patrick à partir de 12h05
Mme RECALDE Marie à M. ANZIANI Alain de 9h50 à 10h20 et à partir de 12h30
M. ROBERT Fabien à M. JUNCA Bernard à partir de 10h30
M. SILVESTRE Alain à Mme BERNARD Maribel
Mme THIEBAULT Gladys à Mme CHABBAT Chantal
M. TRIJOULET Thierry à Mme FERREIRA Véronique à partir de 12h20

EXCUSES :

M. MAMERE Noël à partir de 11h20
M. CHAUSSET Gérard à partir de 13h30
M. COLOMBIER Jacques à partir de 11h35

LA SEANCE EST OUVERTE

**Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE) - Financement 2015
des actions microcrédit/accompagnement et Créajeunes - Subvention -
Décision - Autorisation**

Madame BOST présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'association A.D.I.E., association loi 1901, est à la fois un organisme de financement et d'accompagnement à l'initiative économique, œuvrant plus spécifiquement dans le domaine de l'insertion par l'activité économique, en permettant la création d'entreprises par des personnes en situation d'exclusion, grâce à l'octroi de prêts d'honneur et de prêts solidaires. De manière générale, l'association a pour objectif de contribuer à l'amélioration de l'environnement institutionnel du microcrédit.

Depuis sa création, l'association s'adresse en particulier à un public : celui des allocataires des minima sociaux, qui représente plus du tiers des personnes financées. Elle finance également de façon progressive des travailleurs indépendants (12% des entreprises financées).

L'activité de l'ADIE, dans le cadre du partenariat avec Bordeaux Métropole, se décline en trois missions principales : le pôle crédit (financement de projet en microcrédit), l'offre d'accompagnement vers l'entrepreneuriat, et le dispositif Créajeunes ciblé vers les jeunes des quartiers prioritaires.

- **Le pôle crédit**, qui gère les opérations financières de l'association, a été structuré sur le territoire de la Métropole, avec un découpage en 2 secteurs géographiques : les quartiers politique de la ville, et le reste du territoire métropolitain. Ces deux territoires sont gérés chacun par un conseiller dédié. Des permanences permettent ainsi de mailler le territoire : une à Lormont, deux à Bordeaux, une à Talence, une au sein des centres communaux d'action sociale (CCAS) de la Métropole, une au sein des maisons départementales de la solidarité et de l'insertion (MDSI) du territoire et une au sein de l'antenne girondine d'insertion (AGI).

- **Le pôle accompagnement de projets** est composé à la fois de salariés et de bénévoles (une trentaine sur la Métropole). Les actions d'accompagnement développées se déclinent ainsi :

- un accueil téléphonique (N° vert) et un accueil physique dans les permanences,
- un suivi téléphonique régulier,
- 4 modules de formation collective sur la thématique « Réussir votre démarrage »,
- des services à la carte : permanences avec un chargé d'accompagnement, rendez-vous d'experts, conseils juridiques, formations spécialisées, aides par des tarifs préférentiels, plateforme téléphonique nationale pour toute question précise (administrative, fiscale, sociale, juridique, commerciale, etc.).

- L'action spécifique Créajeunes, expérimenté en 2009, le dispositif Créajeunes est ciblé en priorité vers les 18-32 ans issus de quartiers prioritaires de la politique de la ville, mais également plus généralement vers les jeunes en recherche d'emploi ou de financement pour monter leur projet. 6 sites français dont celui de Bordeaux ont été pilotes sur ce dispositif spécifique.

Son programme, qui vient d'être repensé et rénové en 2015, est constitué d'une formation accélérée de 5 semaines, suivie par un accompagnement de 18 mois.

Depuis 2009, Bordeaux Métropole a soutenu cette action spécifique, dont les objectifs sont d'accompagner 80 à 100 jeunes par an dont une majorité issue de quartiers prioritaires, et d'obtenir un taux de création de 40%, 10 mois après l'entrée en formation.

Sur la métropole bordelaise, le dispositif Créajeunes s'adresse prioritairement aux créateurs potentiels des quartiers prioritaires. L'action de mobilisation des partenariats locaux menée par l'ADIE permet d'étendre progressivement le dispositif à toute la Métropole, et à toutes les communes ayant une zone de géographie prioritaire de la politique de la ville sur leur territoire.

Actions réalisées par l'ADIE au cours de l'année 2014

En 2014, l'ADIE a poursuivi ses efforts auprès des personnes exclues du monde de l'emploi, en les accompagnant vers la création de leur propre emploi. Les différents services déjà existants à leur disposition sur le territoire (microcrédit accompagné, microassurance d'activité, dispositif Créajeunes, ADIE Montage, Perm'ADIE, ADIE Conseil Info, etc.) leur ont permis d'être entourées de façon optimale dans leur démarche.

Aussi sur chacune des deux actions de l'ADIE financées par Bordeaux Métropole, les résultats sur l'année 2014 ont été les suivants :

- Sur le pôle crédit et accompagnement de projets, le plafond des microcrédits accordés aux personnes éligibles est passé de 6 000 € à 10 000 € à partir de février 2014, afin de sécuriser davantage le démarrage des créateurs d'entreprises, et faire face au contexte économique toujours difficile pour les entrepreneurs en cours de lancement. Sur le territoire de Bordeaux Métropole, ce sont 3 animateurs d'équipe et plus de 40 bénévoles de l'association qui sont intervenus en 2014 pour accompagner individuellement et collectivement les porteurs de projets et les chefs d'entreprise financés, en plus des services financiers, afin de les engager dans la bonne voie sur leur projet, et leur apporter les conseils nécessaires au lancement (économiques, juridiques, fiscaux, ...).

Ces bénévoles sont coordonnés par ADIE Conseil, et ont tous bénéficié d'un plan de formation mis en place par l'ADIE en partenariat avec le fonds de développement pour la vie associative (FDVA) de la Direction régionale de la jeunesse et de la

cohésion sociale (DRJCS) d'Aquitaine. Ce travail a ainsi permis en 2014 à 120 personnes de bénéficier de l'accompagnement et des services financiers de l'ADIE, dont 56 sont issues des quartiers prioritaires de la politique de la ville (soit 47%).

- Sur l'action spécifique Créejeunes, ce sont 90 jeunes entrepreneurs de 18 à 32 ans qui ont participé aux programmes de formation et d'accompagnement en 2014, dont 27 issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville (30%). L'objectif initial en 2014 était de pouvoir accompagner 100 jeunes voire au-delà, cependant il a été mis en place également une priorisation de la qualité de l'accompagnement à travers un suivi d'un nombre plus restreint de jeunes entrepreneurs.

Ces jeunes ont ainsi pu suivre un accompagnement collectif de 6 à 8 semaines avec des modules de formation sur les thématiques de la confiance en soi, ainsi qu'avec des modules pratiques sur les études de marché, la constitution d'un réseau, le financement de projet, la motivation, la prise de parole ou les actions de communication. Ils ont en parallèle bénéficié d'un accompagnement individuel de 4 mois centré sur le financement concret de leur projet, et certains d'entre eux ont pu prolonger l'accompagnement au travers de la validation de l'opportunité et de la faisabilité économique de leur projet.

L'ADIE a également beaucoup communiqué et sensibilisé sur ses actions en 2014 sur le territoire à travers des évènements tels que la « Semaine du microcrédit » en février 2014, l'animation d'une boutique éphémère dans le centre de Bordeaux de janvier à février 2014, la 3^{ème} édition de la « Campagne auto-entrepreneurs » à Lormont et Bordeaux en juin 2014, ou encore l'évènement « Entreprendre développement durable » à Darwin en juin 2014.

Enfin, concernant l'organisation de l'ADIE sur le territoire de la Métropole, celle-ci a évolué en 2014 avec la création de conseillers ADIE avec des secteurs géographiques à gérer plus réduits pour la qualité de l'accompagnement, avec également une nouvelle organisation en deux agences sur la Métropole : l'une basée sur le site de Lormont pour couvrir le secteur de Bordeaux et de la rive droite (dont le grand projet de ville), l'autre basée sur la rive gauche pour couvrir le reste des communes de la Métropole (un local est actuellement en cours de recherche par l'ADIE au sein d'un quartier prioritaire, soit à Pessac, soit à Talence).

Programme d'actions prévues par l'ADIE pour l'année 2015

- Pôle crédit et accompagnement de projet : il est prévu pour 2015 que l'ADIE accompagne davantage de personnes exclues du système bancaire, en démarche d'insertion professionnelle ou d'insertion sociale comme les bénéficiaires des minima sociaux, les demandeurs d'emploi ou les salariés précaires. L'objectif est d'apporter un accompagnement primaire via un conseil ou une orientation pour environ 800 personnes au cours de l'année, pour un nombre de bénéficiaires de services financiers et/ou de micro-assurance compris entre 100 et 150 personnes. L'ADIE poursuit également en 2015 les actions de valorisation de ses activités financières et sociales via les évènements suivants : la « Semaine du microcrédit » 2015, le « Salon de l'entreprise Aquitaine 2015 », la Semaine « créer à la ville et à la campagne », la Semaine « il n'y a pas d'âge pour créer sa boîte », le Trophée « créadie », ou encore le concours « Talents des C'tés ».

- Action spécifique Créajeunes : le programme de formation de Créajeunes est repensé en 2015 avec un allègement de la durée de formation à 5 semaines, afin de se concentrer davantage sur la partie pratique de l'accompagnement des créateurs d'entreprise entre 18 et 32 ans. De même, l'ADIE compte accompagner 70 à 80 jeunes entrepreneurs en 2015, un nombre plus restreint par rapport aux années précédentes afin de leur proposer des démarches plus développées d'accompagnement vers l'entrepreneuriat, comme un recentrage sur des projets de plus petite taille mais au potentiel de développement plus fort à terme, ou encore davantage de périodes d'immersion en entreprise pour les jeunes accompagnés via des sollicitations plus poussées auprès des chefs d'entreprises partenaires et plus d'autonomie.

Budget prévisionnel de l'ADIE au titre de l'année 2015

Bordeaux Métropole est sollicitée pour reconduire le soutien financier qu'elle apporte à l'ADIE, pour un montant de 15 000 € (6,5%) en 2015 relatif à l'activité crédit et accompagnement de projets dans le cadre d'un budget prévisionnel de 231 329 €. En 2014 ce financement métropolitain était de 15 000 € (7,2%), pour un budget prévisionnel de 207 281 €.

DEPENSES	€ T.T.C	RECETTES	€ T.T.C	%
Achats (consommables, fournitures et équipements)	5 526	Subventions d'exploitation		
Services extérieurs (loyers, locations matériel et auto, entretien et surveillance, travaux et réparations, assurances)	19 301	Europe	19 810	8,6%
		Etat	21 075	9,1%
		Conseil régional	21 393	9,2%
		Conseil départemental	57 500	24,9%
		Bordeaux Métropole	15 000	6,5%
		Commune de Talence	7 300	3,1%
Autres services externes (garanties de prêts et frais bancaires, publicité, déplacements, missions et réceptions, frais postaux et télécoms)	15 817	Entreprises privées (Banque populaire, CIC, fondations nationales, Laser Cofinoga, FASTT)	33 564	14,5%
Charges de personnel	156 939	Conventions nationales établissements publics (Pôle Emploi, La Poste)	12 500	5,4%
Autres charges de gestion courante (fonctions mutualisées : services, plateforme téléphonique)	33 250	Produits financiers	42 966	18,6%
Impôts et taxes	496	Produits exceptionnels	221	0,1%
TOTAL (en €)	231 329	TOTAL (en €)	231 329	

Par ailleurs, l'ADIE sollicite une aide spécifique de Bordeaux Métropole pour soutenir le développement du programme Créajeunes dans le territoire métropolitain. Le montant de l'aide demandée pour 2015 est de 30 000 € (19,6%), sur un budget prévisionnel de 152 719€. En 2014 ce financement métropolitain était de 36 000 € (21,8%), pour un budget prévisionnel de 164 988 €.

DEPENSES	€ T.T.C	RECETTES	€ T.T.C	%
Achats (consommables, fournitures et équipements)	1 813	Subventions d'exploitation		
		Europe	10 011	6,6%
		Etat	23 467	15,4%
		Conseil régional	2 184	1,4%
		Bordeaux Métropole	30 000	19,6%
		Banque populaire	8 000	5,2%
Services externes (loyers, locations matériel et auto, entretien et surveillance, travaux et réparations, assurances)	12 954	Fondations nationales réparties (Total, HP, Groupama)	20 000	13,1%
		Fondation Apprentis d'Auteuil	11 057	7,2%
		Conventions nationales établissements publics (Pôle Emploi, La Poste)	20 000	13,1%
Autres services externes (garanties de prêts et frais bancaires, publicité, déplacements, missions et réceptions, frais postaux et télécoms)	9 602	Autofinancement		
Impôts et taxes	132		18 000	11,8%
Charges de personnel	104 354	Produits exceptionnels (contribution fonds de dotation ADIE)	10 000	6,6%
Autres charges de gestion courante (fonctions mutualisées : services, plateforme téléphonique)	23 864			
TOTAL	152 719	TOTAL	152 719	

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'article L5217-2 du code général des collectivités territoriales (compétences exercées par les Métropoles),

VU le Schéma métropolitain de développement économique adopté en Conseil de Communauté du 25 mars 2011,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE la demande de subvention de l'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE) de 45 000 €, se répartissant pour l'année 2015 entre une aide de 15 000 € pour son activité générale (crédit et accompagnement de projets) et une aide spécifique pour le dispositif Créajeunes de 30 000 €, est recevable et contribue au développement de la création d'entreprise et de l'emploi sur le territoire,

DECIDE

Article 1 : d'approuver le programme d'actions de l'ADIE présenté au titre de l'année 2015.

Article 2 : d'attribuer une subvention globale de 45 000 € en faveur de l'ADIE en 2015, soit 15 000 € au titre de participation au programme d'actions microcrédit et accompagnement de l'ADIE en 2015, et 30 000 € au titre de participation au développement du dispositif Créajeunes 2015.

Article 3 : Monsieur le Président est autorisé à signer la convention financière 2015 ci-annexée, destinée notamment à régler les modalités de versement de la subvention métropolitaine.

Article 4 : la dépense sera imputée sur le budget principal de l'exercice 2015, au chapitre 65, article 6574, fonction 90.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 septembre 2015,

Pour expédition conforme,
par délégation,
La Vice-Présidente,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
7 OCTOBRE 2015

PUBLIÉ LE : 7 OCTOBRE 2015

Mme. CHRISTINE BOST